



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Mayotte

Question écrite n° 120613

Texte de la question

M. Patrick Braouezec interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'envolée des prix de nombreux produits de première nécessité qui frappe l'île de Mayotte. Depuis plus de trois semaines, le mouvement social contre la vie chère a démarré une grève générale avec blocage de l'accès à l'aéroport. Cette île est devenue le 31 mars dernier département français d'outre-mer malgré les nombreuses résolutions de l'ONU qui a toujours considéré que l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte constitue une atteinte flagrante à l'unité nationale de l'État comorien, en violation des principes des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations unies, en particulier de la résolution n° 1514 (XV) de l'Assemblée générale relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette île étant devenue un département - statut qui n'amène pas automatiquement l'égalité, la solidarité, ni les crédits nécessaires -, l'État doit s'engager sur une baisse des prix des produits de base, et notamment des cartons de découpe de volailles vendus presque deux fois plus cher que dans l'Hexagone, des bouteilles de gaz trois fois plus coûteuses.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120613

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11255

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)